

APPEL A PROPOSITIONS

EDEC de l'industrie ferroviaire

Élaborer une cartographie des métiers, des compétences et des formations de l'industrie du ferroviaire (incluant une projection des besoins)

Date de publication : 02 mai 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2024

Envoi électronique aux adresses suivantes :

j.pechade@opco2i.fr

msenaux-ext@fif.asso.fr

SOMMAIRE

1.	Règlement de la consultation.....	4
1.1.	Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i	4
1.2.	Marché à procédure adaptée	4
1.3.	Modalité de dépôt des offres	4
1.4.	Date d’audition	4
1.5.	Référénts pour les renseignements complémentaires.....	4
1.6.	Format de la réponse attendue	4
2.	Contexte	5
2.1.	Présentation OPCO 2i	5
2.2.	Présentation de l’EDEC de l’Industrie Ferroviaire.....	5
3.	Objet de la consultation	6
3.1.	Objectifs	7
3.2.	Expression de besoins.....	8
3.2.1.	Exigences fonctionnelles	8
3.2.2.	Exigences non fonctionnelles	9
3.2.3.	Exigences techniques	9
3.3.	Bénéficiaires.....	9
3.4.	Livrables attendus	9
3.5.	Indicateurs d’évaluation	9
4.	Suivi de la prestation	10
4.1.	Méthodologie.....	10
4.2.	Pilotage et suivi des travaux	10
4.3.	Format des livrables.....	11
4.4.	Engagements du prestataire.....	11
5.	Critères de sélection du candidat.....	11



1. Règlement de la consultation

1.1. Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

OPCO 2i est un des 11 opérateurs de compétences agréés par l'État chargés d'accompagner la formation professionnelle des salariés des entreprises en France. C'est un opérateur de compétences interindustriel prenant notamment en charge le secteur de la métallurgie, de la chimie et de la plasturgie.

Il agit au service de 32 branches professionnelles industrielles (70 000 entreprises, 3 millions de salariés) avec pour missions de financer leurs contrats d'apprentissage et de professionnalisation, de les aider à construire les certifications professionnelles et d'accompagner en proximité les TPE-PME pour définir leurs besoins en formation. OPCO 2i a un réseau de 12 délégations régionales.

1.2. Marché à procédure adaptée

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

1.3. Modalité de dépôt des offres

Par courrier électronique à : j.pechade@opco2i.fr et msenaux-ext@fif.asso.fr

Date limite de réception des offres :

31 mai 2024

1.4. Date d'audition

05 juin 2024 au matin

Deux personnes au maximum par structure candidate présentes en audition.

1.5. Référents pour les renseignements complémentaires

Juliette PECHADE : j.pechade@opco2i.fr

et Magali SENAUX : msenaux-ext@fif.asso.fr

1.6. Format de la réponse attendue

Le format de réponse doit être rédigé au format Word, il devra comprendre à minima :

- Une proposition de tarification unitaire (par exemple, par jour),
- Méthodologie (maximum de 5 pages),
- Description des livrables
- Les CV des consultants,
- Présentation générale de la structure

2. Contexte

2.1. Présentation OPCO 2I

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises ;
- Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ;
- Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - D'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - D'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
- Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle ;
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ;
 - L'appui dans leurs missions de certification.

2.2. Présentation de l'EDEC de l'Industrie Ferroviaire

Un EDEC (accord-cadre en annexe) concernant les industries du Ferroviaire a été signé le 15 novembre 2023.

Il vise à préserver et développer les emplois et, les compétences et les entreprises nécessaires pour

- sécuriser l'approvisionnement ferroviaire de la France,
- maintenir une présence industrielle de pointe dans les territoires
- accompagner la transition écologique.

Dans un contexte de concurrence internationale intense, le marché français de l'industrie ferroviaire offre en effet des perspectives de création d'emplois, non délocalisables, de tous niveaux de qualification et sur l'ensemble du territoire national. Son niveau de technicité et la demande offrent des perspectives fortes de maintien et de développement des capacités productives de notre pays.

Cette démarche s'inscrit en cohérence avec la politique emploi formation de la branche de la métallurgie et le contrat stratégique de filière qui vise à répondre aux grands enjeux du domaine ferroviaire.

L'EDEC vise également à identifier et préparer les compétences et les emplois aux besoins de l'industrie. Il est la traduction opérationnelle de la volonté des branches professionnelles (industriels et organisations syndicales de salariés) et de l'Etat d'anticiper les évolutions de compétences et de préserver leur compétitivité dans un monde industriel concurrentiel.

En cela, l'accompagnement de la transition numérique constitue une priorité. Au-delà des transformations visibles, la transformation digitale des emplois et des métiers, avec des postures et des comportements nouveaux, avec une évolution des compétences attendues, suppose un accompagnement spécifique et des outils à repenser.

3 grands axes ont été déterminés :

- Axe 1 : Portraits des métiers et besoins des entreprises
 - Action 1.1 : Élaborer une cartographie des métiers, des compétences et des formations de l'industrie du ferroviaire (incluant une projection des besoins)
 - Action 1.2 : Étude prospective de la maintenance industrielle des trains et des infrastructures

- Axe 2 : Renforcer l'offre de formation
 - Action 2.1 : Rendre plus lisible les certifications aux PME-TPE
 - Action 2.2 : Construire des modules de formation pour adapter des formations généralistes aux spécificités des métiers du ferroviaire.

- Axe 3 : Valorisation de la filière
 - Action 3.1 : Portail de l'industrie ferroviaire
 - Action 3.2 : Réaliser une campagne de communication en vidéo autour des métiers du ferroviaire

Un comité de pilotage composé de représentant de la DGEFP, de l'UIMM et des organisations syndicales de salariés de la branche, de la FIF et d'OPCO 2i a été mis en place pour le déploiement des actions de l'accord-cadre.

Par ailleurs, pour chacune des actions, des comités techniques sont mis en place afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle et le suivi de l'action ou des actions. Ils rendent compte de l'avancement des travaux et des résultats obtenus au comité de pilotage.

L'OPCO 2i est désigné par l'Etat et les prestataires sociaux comme organisme relais pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord-cadre et en assurer le suivi administratif et le portage financier.

Une convention financière a été conclue entre l'Etat et l'OPCO 2i pour mettre en œuvre le plan d'action par axe.

3. Objet de la consultation

L'industrie du ferroviaire est en constante évolution, dans un domaine aussi dynamique, il est essentiel d'avoir une vision claire des métiers, compétences et formations associées.

L'outil de cartographie des métiers, compétences et formations dans l'industrie ferroviaire sera un atout précieux pour répondre aux besoins en main-d'œuvre, anticiper les évolutions du marché du travail, faciliter la reconversion professionnelle.

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les objectifs, contenus et modalités de réalisation de développement d'un outil de cartographie des métiers, compétences et formations dans l'industrie du ferroviaire.

3.1. Objectifs

Pour les métiers cœur de la filière, une vision quantitative et prospective est attendue. Les entreprises et les acteurs de la formation pourront, alors, mieux appréhender les besoins du marché du travail et adapter leurs programmes en conséquence.

Le volet A de cette action a pour objectif d'élaborer une analyse prospective et rédaction des fiches métiers, des compétences et des formations de l'industrie du ferroviaire (incluant une projection des besoins).

Le volet B sera la mise en place d'un outil cartographié permettant la meilleure visualisation.

Cette action doit permettre de :

Volet A : Analyse et prospection et rédaction des fiches métier :

- Dresser un inventaire partagé et complet des différents métiers présents dans l'industrie ferroviaire, en identifiant les métiers spécifiques à la filière ferroviaire (Assembleur/constructeur de train, Equipementier de matériel roulant, Signalisation, Métier de l'infrastructure, Maintenance industrielle et Economie circulaire) et les métiers communs aux autres industries.
- Identifier les compétences requises pour occuper ces métiers et les niveaux de qualification associés.
- Réaliser un premier recensement des métiers, des compétences et des formations actuels, à partir des données existantes (précédentes études disponibles dans le domaine, étude de la métallurgie...) et les indicateurs « emploi formation » quantitatifs clefs. La future mise à jour de ces données devra faire l'objet d'une proposition adaptée aux moyens associés de la filière.
- Intégrer des outils d'analyse pour identifier les tendances émergentes en matière de métiers et de compétences, ainsi que les carences potentielles entre l'offre et la demande sur le marché du travail.
- Doter l'ensemble des membres de l'EDEC d'un fichier pouvant être mis à jour avec des données collectées annuellement et manuellement auprès des entreprises de la filière.

Volet B : Réalisation de la cartographie sur la base des éléments fournis :

- S'appuyer sur les fiches métiers existantes et les cartographies de la filière déjà produite, comme la cartographie de l'observatoire paritaire de la métallurgie.
- Cette cartographie sera accessible sur le site internet « Portail » qui fait l'objet de l'action 3.1 « Portail de l'industrie ferroviaire » de l'axe 3 de valorisation de la filière.
- Mettre en place un outil permettant d'identifier facilement les métiers, compétences et formations actuels, ainsi que les besoins associés. Cela favorisera la mobilité professionnelle et la reconnaissance des qualifications.
- Faciliter la mise à jour régulière de l'outil par les acteurs de la filière en concevant une interface intuitive et conviviale qui rend la mise à jour facile à comprendre et à exécuter pour les utilisateurs, quel que soit leur niveau de compétence technique. La mise à jour de l'outil sera réalisée par la Fédération des Industries Ferroviaires qui gèrera et vérifiera les demandes des sociétés.

Le même prestataire peut être autorisé à répondre simultanément aux volets A et B.

3.2. Expression de besoins

3.2.1. Exigences fonctionnelles

3.2.1.1. Recensement en amont de l'élaboration de la cartographie

Le prestataire devra s'appuyer sur :

- Le recensement des fiches métiers existantes.
- Les études antérieures dans le domaine pour l'élaboration des fiches métiers et en particulier l'étude prospective des impacts des mutations de filière industrielle ferroviaire, sur l'emploi et les besoins de compétences de l'Observatoire de la métallurgie publiée en 2020.
- Les travaux et études antérieures, en particulier les études régionales dans le cadre du protocole de la FIF et des Cluster du Ferroviaire.

Il devra inclure des mesures de la diversité et de l'inclusion sur les campus de formation, en utilisant des indicateurs tels que la répartition des effectifs étudiants, les taux de réussite académique et les retours d'expérience des étudiants.

3.2.1.2. Cartographie

- Elaboration d'une cartographie incluant des formulaires, une base de données et une page de consultation, (prendre en compte ce qui existe déjà comme dans l'aérien, le nouvel outil « monemploi dans l'aérien »).
- Création de fiches détaillant les compétences clés, les formations d'entrée, les passerelles et les évolutions sous un format :
 - Fiches métiers, détaillant les compétences clé, les formations certifiantes, les proximités avec d'autres métiers et les évolutions observées ; le cabinet devra s'attacher à prendre en compte les évolutions du ROME 4.0 dans ce travail.
 - Fiches formations certifiantes (initiales et continues), détaillant les compétences acquises, les niveaux d'entrée, les passerelles et les évolutions possibles ;
 - Fiches formations précisant le lieu de formation possible à chaque fois que cela sera réalisable,
 - Ces fiches métiers devront s'inspirer au plus près des fiches métiers présentes sur l'Observatoire Paritaire des Métiers de la métallurgie. Métiers recensés dans la typologie des métiers dédiés au ferroviaire.
 - Chaque fiche métiers devra préciser si le métier correspond à une des catégories suivantes : en tension, en mutation, en développement ou en recul. Une note qualitative sur les besoins en compétences, les tendances émergentes, et les défis spécifiques auxquels la filière est confrontée (peut compléter les données quantitatives provenant des études existantes) pourra être fournie en complément de la liste des métiers. Elle pourra être réalisée à partir des entretiens avec les experts de la filière.
- Identification des métiers, compétences et formations :
- Mise en avant d'un indicateur des besoins en entreprise (tenant compte de critères égalité hommes/femmes et lutte contre les inégalités et transition écologique),
- Interopérabilité/outil d'exportation (xml, etc.)

3.2.2. Exigences non fonctionnelles

- Convivialité : l'utilisation de la cartographie doit être intuitive et facile à utiliser pour les utilisateurs de différents niveaux de compétence ;
- Sécurité : la sécurité des données sensibles doit être conforme aux normes de protection des données en vigueur ;
- Évolutivité : la cartographie doit être conçue de manière à pouvoir intégrer de nouvelles fonctionnalités et données à l'avenir :
 - Architecture modulaire : le système doit être divisé en modules indépendants et interconnectés, Cela permettra d'ajouter de nouvelles fonctionnalités sans perturber l'ensemble du système.
 - Normes et standards ouverts pour les interfaces de programmation. Cela favorisera l'interopérabilité avec d'autres systèmes et permettra d'intégrer plus facilement de nouvelles fonctionnalités provenant de différentes sources.
- Performance : les temps de réponse doivent être rapides et la disponibilité constante, même en cas de forte affluence.

3.2.3. Exigences techniques

- Utilisation d'un système de gestion de base de données robuste et performant pour stocker et gérer les données relatives aux métiers, compétences, formations et indicateurs de cohésion ;
- **Pratique de** tests automatisés pour garantir la stabilité et la qualité du système lors de l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou de la modification des fonctionnalités existantes ;
- Sélection d'une solution de base de données extensible qui permettra d'ajouter de nouvelles couches de données ou de modifier la structure des données existantes sans compromettre les performances du système.

3.3. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs sont :

- Les entreprises (des Grands Donneurs d'Ordres aux PME/TPE) de la filière, et leurs collaborateurs.
- Les salariés, les salariés en reconversion, les demandeurs d'emploi de la filière et les alternants.
- Acteurs de l'emploi et de la formation : institutionnels, organismes de formation, agences ...

Les bénéficiaires indirects sont :

- Tout public

3.4. Livrables attendus

Cartographie permettant la consultation et la mise à jour des données ;

- Base de données structurée : Une base de données contenant les informations sur les métiers, compétences, formations et indicateurs de cohésion ;
- Référentiel du domaine : Rédiger une synthèse sous la forme d'un référentiel ;

3.5. Indicateurs d'évaluation

- Nombre de réponses collectées (issues de données existantes, au travers de l'enquête de recensement ou au travers de la saisie par formulaire) ;

4. Suivi de la prestation

4.1. Méthodologie

Il appartient au prestataire de proposer une méthodologie précise, assortie d'un calendrier permettant la réalisation de la mission. Il devra choisir la méthodologie la plus adaptée pour mener cette mission et pour atteindre les objectifs.

Le Comité technique s'assurera de la bonne exécution de la prestation et sera attentif aux points de méthodologie suivants :

Analyse des besoins : Le prestataire devra commencer par une analyse approfondie des besoins et des objectifs de la mission. Cela inclut la compréhension des attentes, des contraintes de temps et de budget, ainsi que des parties prenantes impliquées.

Choix de la méthodologie : En fonction des besoins identifiés, le prestataire doit choisir la méthodologie la plus appropriée pour mener à bien la mission. Cela inclut des méthodes de recherche qualitative et quantitative, des approches participatives impliquant les parties prenantes, ou des méthodologies spécifiques adaptées au domaine de l'industrie ferroviaire.

Planification et calendrier : Le prestataire doit établir un plan détaillé de la mission, en identifiant les étapes clés, les livrables attendus à chaque étape, ainsi que les délais de réalisation. Un calendrier clair et réaliste doit être élaboré pour assurer une gestion efficace du temps et des ressources.

Gestion des risques : Le prestataire doit identifier les risques potentiels associés à la mission et élaborer des stratégies d'atténuation pour les anticiper et les gérer efficacement tout au long du projet.

Suivi et évaluation : Le prestataire doit mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer la progression de la mission par rapport aux objectifs fixés. Cela inclut les indicateurs de performance, les revues régulières avec le client et les parties prenantes, ainsi que des ajustements de la méthodologie si nécessaire.

Communication et collaboration : Une communication claire et transparente avec le client et les parties prenantes est essentielle tout au long de la mission. Le prestataire doit mettre en place des canaux de communication efficaces et encourager la collaboration entre toutes les parties impliquées.

Flexibilité et adaptation : le prestataire doit être capable de faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité face aux changements imprévus ou aux nouvelles informations qui pourraient survenir en cours de route. Il doit être prêt à ajuster la méthodologie et le calendrier si nécessaire pour garantir la réussite de la mission.

4.2. Pilotage et suivi des travaux

Le prestataire fera des points réguliers avec le comité technique pour rendre compte de l'avancée de ses travaux. Et suivra le planning ainsi que les indicateurs mis en place.

Après chaque comité technique, ses membres se réservent un délai de 10 jour ouvré pour validation finale de la phase et de ses livrables. Le prestataire devra alors intégrer les différents ajouts et/ou modifications dans un délai maximum de 10 jours ouvrés.

Les livrables incluront notamment tous les documents nécessaires à l'argumentation développée par le prestataire et à leur bonne compréhension.

Les livrables finaux devront être présentés au COPIL pour validation.

Des réunions de suivi régulières seront organisées pour suivre l'avancement du projet et ajuster les exigences si nécessaire.

Les restitutions écrites et orales s'appuieront sur des présentations chartées incluant les logos de l'UIMM, de l'OPCO 2i et du ministère du travail. L'ensemble devra être homogène par rapport au format de la charte graphique. Les photos éventuelles devront faire l'objet d'une validation préalable des droits afférents à celles-ci.

4.3. Format des livrables

- Ces livrables pourront être ajustés au regard des étapes du projet mis en œuvre.

Un **rapport final d'évaluation** en format Power Point selon la forme validée par le comité technique et comprenant notamment l'analyse qualitative et quantitative des actions avec en annexes, les compte-rendu des différents entretiens et grilles d'analyse ;

Une **synthèse de quelques pages** du rapport final, sous format Word et Powerpoint destinée à une diffusion plus large notamment en direction des branches et des services de l'Etat.

Une **synthèse communicante** destinée à une diffusion large « grand public ». Ce support de communication spécifique (plaquette sera proposé selon un modèle graphique permettant de le mettre en ligne sur le site du ministère du travail.

4.4. Engagements du prestataire

Les prestataires retenus s'engagent à respecter la confidentialité des données recueillies lors de leurs prestations.

Ils s'engagent à être en lien avec le comité technique pour le suivi des actions, et en lien avec d'autres actions.

5. Critères de sélection du candidat

Les critères de sélection sont :

- Compréhension du cahier des charges ;
- Fourniture d'un planning chiffré et cadré ;
- Reformulation correcte du contexte et des livrables attendus ;
- Méthodologie la plus adaptée à ce type d'actions ;
- Pertinence des outils proposés ;
- Références dans le domaine de la formation et des emplois ;
- Connaissance de la filière des industries du ferroviaire ;
- Organisation de l'équipe projet.